



CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

1-RÉGIME JURIDIQUE : La SAS Le Beau Village, exploitante du camping Paris Beau Village est détenant par la SASU Campinelo immatriculée au RCS d'Evry sous le numéro 432 053 874 dont le siège est situé aux 1 voie des prés, 91700 Villiers sur Orge. Les présentes conditions générales de vente sont susceptibles d'être modifiées à tout moment sans préavis.

2-ACCEPTATION DES CONTRATS ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV) : En effectuant une réservation (contrat de vente) à l'accueil, par téléphone, sur le site internet, via une plateforme de réservation ou via une application mobile, vous vous engagez à accepter les conditions générales de vente. Dans tous les cas, le fait de verser un acompte emporte acceptation solidaire des **Conditions Générales de Vente** sans restriction et sans réserve. Nos conditions générales de vente s'appliquent à tous les séjours réservés soit en locatif (mobil-home, chalet, maison), soit en emplacement nu, ou soit en hivernage. Les conditions générales de vente sont susceptibles d'être modifiées à tout moment sans préavis. Les conditions Générales de Vente sont accessibles et téléchargeables au format PDF sur le site internet de la SAS Le Beau Village campingparis.com

3-DOMICILIATION INTERDITE : Les Locatifs et les emplacements NU loués ne pourront être utilisés à titre d'habitation principale ou même secondaire et ne sont pas éligibles à la CAF. Toute domiciliation fiscale y est interdite. Le client ne peut pas y pratiquer d'activité commerciale, artisanale ou professionnelle. Le client ne peut se prévaloir des dispositions légales applicables en matière de baux d'habitation, notamment quant au maintien dans les lieux et à la durée du préavis.

4-LE FORFAIT TOURISTE DE BASE : comprend l'emplacement NU pour 1 ou 2 personnes avec une tente + voiture ou une caravane + voiture ou un camping-car (capacité maximale 6 personnes), un branchement électrique et l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil. **LES SERVICES ET PRESTATIONS INCLUS PEUVENT VARIER SELON LES PROMOTIONS EN COURS ET LA PLATEFORME DE RESERVATION CHOISIE.** Pour des raisons de sécurité, le nombre de personnes de véhicule par emplacement (Mobil-home ou emplacement nu) ne peut excéder la capacité maximale prévue pour chaque emplacement. Le Camping Paris Beau Village se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne au-delà de la capacité prévue. Les frais annexes (personne supplémentaire, véhicule supplémentaire, animaux domestiques, visiteur, garantie annulation, frais de dossier, frais de réservation, taxe de séjour et taxe

ordures ménagères, etc...) ne sont pas compris dans le forfait. Les EMPLACEMENTS sont disponibles à partir de 14h le jour de l'arrivée et doivent être libérés avant 12h le jour du départ (**BASE ET MOYENNE SAISON** et à partir de 12h le jour de l'arrivée et doivent être libérés avant 12h **HAUTE SAISON 12/07 – 31/08**).

Au-delà de la consommation incluse (7Kw/jour, le client devra s'acquitter de frais de dépassements au prix unitaire de **0.58 €/kW ttc** correspondant au coût de l'énergie fournie et à la maintenance des réseaux électrique

5-Le forfait professionnel de base : comprend l'emplacement NU pour une personne avec une caravane et une voiture, ou, une personne avec un camping-car (capacité maximale 2 personnes). La présence d'un second véhicule (remorque ou moto ou camion – 5m ou voiture) est autorisée moyennant le règlement d'un supplément véhicule. L'emplacement comprend l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil, l'eau, et l'électricité (jusqu'à 200kw par mois ou 7Kw par jour). Au-delà de la consommation incluse, le client devra s'acquitter de frais de dépassements au prix unitaire de **0.58 €/kW ttc** (coût de l'énergie fournie + maintenance des réseaux électrique. Pour des raisons de sécurité, le nombre de personnes et de véhicule par emplacement (emplacement nu) ne peuvent excéder la capacité maximale prévue pour chaque emplacement. Le Camping Paris Beau Village se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne au-delà de la capacité prévue. Les frais annexes (personne supplémentaire, véhicule supplémentaire, animaux domestiques, visiteur, garantie annulation, frais de dossier, frais de réservation, taxe de séjour et taxe ordures ménagères, etc...) ne sont pas compris dans le forfait.

6-HEBERGEMENT LOCATIF : Notre tarif inclut l'hébergement de 1 à 6 personnes selon la capacité de chaque locatif (mobil-home, chalet, maison) et un parking pour un véhicule de -5m, l'eau, le gaz et l'électricité (jusqu'à 7 kW par jour ou 200 kW par mois). Au-delà de la consommation incluse, le client devra s'acquitter de frais de dépassements au prix unitaire de **0.58 €/kW ttc** correspondant au coût de l'énergie fournie et à la maintenance des réseaux électrique. **LES SERVICES ET PRESTATIONS INCLUS PEUVENT VARIER SELON LES PROMOTIONS EN COURS ET LA PLATEFORME DE RESERVATION CHOISIE.** Pour des raisons de sécurité, le nombre de personnes et de véhicule par location ne peut excéder la capacité maximale prévue pour chaque locatif. Le Camping Paris Beau Village se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne au-delà de la capacité prévue. Les frais annexes (personne supplémentaire, véhicule supplémentaire, animaux domestiques, visiteur, garantie annulation, frais de dossier, frais de réservation, taxe de séjour et taxe ordures ménagères, etc...) ne sont pas compris dans le forfait.

7-ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS / HÉBERGEMENTS : L'attribution des places (EMPLACEMENT ou LOCATIF) est réalisée sans distinction dans l'ordre d'enregistrement des réservations. Le Camping Paris Beau Village ne peut en aucun cas garantir que l'EMPLACEMENT ou le LOCATIF sollicité par le CLIENT lui sera attribué. L'attribution des EMPLACEMENTS se fait automatiquement en fonction de l'équipement précisé lors de la réservation par le client (petite, moyenne et grande tente ou caravane de moins de 6 mètres ou caravane de plus de 6 mètres, camping-car de moins de 6 mètres ou camping-car de plus de 6 mètres, van/petit fourgon). Le Camping Paris Beau Village ne pourra être tenu responsable du fait que le client n'indique pas la bonne catégorie d'équipement et que l'EMPLACEMENT attribué ne lui est pas adapté.

8-PRIX ET MODE DE PAIEMENTS ACCEPTÉS : Les acomptes, règlements partiels ou soldes sont payables avec les modes de paiement suivants : Carte Bancaire, Virement bancaire, cheque vacances ou Espèces (maximum 1000€ttc). Les prix sont indiqués en euros. Le Client reconnaît avoir pris connaissance des tarifs qui n'incluent pas la taxe de séjour (1.95 € au 01.01.2024) ni les services optionnels. Les prix sont modifiables sans préavis en cas de variation du taux de TVA.

Pour les séjours de longue durée le client doit veiller à régler ses loyers et autres options au plus tard le 5 du mois en cours par un moyen de paiement accepté par la SAS Le Beau Village.

8.1 Réserve sur le site web : la réservation peut être effectuée en ligne, via notre plateforme de réservation « RESABOOKING » Pour qu'une réservation web soit validée, le CLIENT doit, après en avoir pris préalablement connaissance, accepter (en cliquant à l'endroit indiqué), les présentes Conditions Générales et valider son paiement. Tout règlement à distance d'un acompte, d'une réservation partielle ou d'un soldese fait uniquement par carte bancaire via le system sécurisé PAYZEN. Le camping Paris beau village n'est pas autorisé à recevoir ou conserver votre numéro de carte bancaire.

8.2 REGLEMENT SECURISE PAYZEN : En utilisant la plateforme de paiement PAYZEN vous utilisez une plateforme sécurisée. Vous recevez ensuite un courriel de la part du Camping Paris Beau Village contenant un lien qui vous permettra de gérer votre réservation (les acomptes, règlements partiels ou soldes). Ce lien restera actif jusqu'à la date indiquée. Passé ce délai, le lien ne sera plus valide et aucun règlement ne pourra être traité.

9- TAXE DE SÉJOUR ET FICHE DE POLICE : Une taxe de séjour de 1.95€ ttc (tarif au 01/2024) par personne majeure et par nuitée est collectée par la communauté de communes (Cœur Essonnes). Cette taxe est acquittée à la réservation ou à votre arrivée, elle n'est pas incluse dans nos tarifs. Son montant déterminé peut être modifié sans préavis en cours d'année. Toute modification

de cette taxe est due, même rétroactivement, par le client.

Le client autorise le camping Paris Beau Village à utiliser les informations obtenues lors de la réservation pour remplir sa fiche de police.

10-RESERVATION : Le Camping Paris Beau Village propose des séjours à vocation familiale ou professionnel pour des séjours temporaires de quelques jours à quelques mois (6 mois maximum). La réservation d'un séjour (emplacement ou locatif) au Camping Paris Beau Village n'est valable qu'après acceptation par le Camping Paris Beau Village. Le CampingParis Beau Village est libre de refuser ou d'accepter une réservation en fonction de ses disponibilités et se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ces principes, ou qui chercherait à le détourner. A l'arrivée, le client devra fournir la copie de sa carte d'identité, de son passeport, d'un titre de séjour, ou de son extrait KBIS dans le cas d'une entreprise (procédurede Police). Le camping Paris Beau Village ne peut être tenu responsable d'une erreur dans la fiche de police si le client refuse de lui communiquer sa pièce d'identité ou s'il communique des informations erronées. **Les séjours de longue durée sont uniquement acceptés dans le cas de déplacement professionnels (fourniture de documents nécessaires).** Les réservations d'un emplacement (NU) ou d'une location est strictement personnelle, elle ne peut en aucun cas être sous-louée ou cédée sans l'accord préalable écrit du Camping Paris Beau Village. Un maximum d'occupants par emplacement ou locatif est autorisée en fonction de sa catégorie. Ils ne peuvent être occupés par des mineurs de moins de 18 ans non accompagnés de leurs représentants légaux. Par conséquent, le Camping Paris Beau Village se réserve le droit de refuser l'accès du camping qui aurait été réservé en méconnaissance de cette règle et d'annuler la réservation sans indemnité ou mettre fin immédiatement au séjour. Tout mineur séjournant dans le camping doit être sous la surveillance et la responsabilité de ses représentants légaux. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux. Les mineurs ne sont pas autorisés à séjourner au camping dans le cadre d'un séjour longue durée. Les mineurs ne sont pas autorisés à jouer sur les aires de jeux en l'absence de leurs parents.

11-CONDITIONS DE RESERVATION POUR LES HEBERGEMENTS LOCATIFS ET EMPLACEMENT NU :

11.1-Pour les réservations effectuées plus (+) de 30 jours avant le début du séjour : la réservation doit être garantie par un règlement d'au moins 30 % de la somme totale du séjour (acompte) +4.90€ frais de réservation + la taxe de séjour et éventuellement le montant de l'assurance annulation. Le solde de la réservation doit être entièrement réglé au maximum 30 jours avant la date d'arrivée (vous recevrez un rappel par courriel 3 jours avant la date d'échéance du paiement). À défaut de paiement intégral 30 jours avant

de votre arrivée, le camping Paris Beau Village se réserve le droit de considérer la réservation comme annulée. Les règlements effectués ne seront pas remboursés et considérés comme une indemnité prévue à l'article c CONDITION D'ANNULATION D'UNE RESERVATION PAR LE CLIENT » s'appliquent.

11.2 Dans le cadre d'une réservation de moins (-) de 30 jours avant le début du séjour : le séjour doit être entièrement réglé + 4.90€ frais de réservation +la taxe de séjour et éventuellement le montant de l'assurance annulation. L'intégralité de la somme vous sera demandée lors de votre réservation.

11.3- PRE-AUTORISATION : Dans certains cas le Camping Paris Beau Village a la possibilité de réaliser une pré-autorisation du montant complet de la location en utilisant la carte bancaire du client. Cela signifie que le montant total de la location est temporairement bloqué sur la carte, mais il n'est pas encore débité. La pré-autorisation sera annulée lorsque le client effectuera le règlement à son arrivée ou pourra être encaissée en cas d'annulation, conformément à nos conditions de réservation et d'annulation.

12-CONDITIONS DE RESERVATION DE GROUPES

Toute réservation de plus de 3 hébergements par la même personne physique ou par des personnes physiques différentes mais se connaissant et se déplaçant ensemble pour les mêmes motivations aux mêmes dates de séjour est considérée comme un groupe. Nos hébergements s'adressent exclusivement à la clientèle individuelle. Pour toute demande de réservation de groupe, vous devez impérativement contacter le service réservations par téléphone, par courriel ou via notre rubrique « Nous Contacter ». Nous nous réservons le droit d'étudier la demande de réservation avant acceptation ou refus de celle-ci.

13-RESERVATION VIA BOOKING.COM : Les conditions applicables aux clients ayant réservé leur séjour par le platform Booking.com© sont inscrites sur la page du Camping Paris Beau Village sur le site de Booking.com©. Les conditions d'annulation propres à notre établissement peuvent être différentes et seules les conditions de Booking prévalent. Les conditions prévues sur Booking sont les suivantes : Le Camping Paris Beau Village a la possibilité de réaliser une pré-autorisation du montant complet de la location en utilisant la carte bancaire du client. Cela signifie que le montant total de la location est temporairement bloqué sur la carte, mais il n'est pas encore débité. Dans certains cas, la pré-autorisation peut toutefois apparaître comme un débit en attente sur le compte bancaire du client. Dans de rares cas, la demande d'autorisation peut se traduire par un débit de la banque du client avant même que le débit réel ne soit effectif. Dans ce cas, le solde sera recredité automatiquement par la banque du client et pourra éventuellement apparaître comme un remboursement. Le montant de la pré-autorisation correspondant

à la valeur du montant de la réservation. Il est déterminé par l'établissement en fonction du nombre de personnes et du nombre de nuitées réservées.

14-CONDITIONS D'ANNULATION D'UNE RESERVATION

14.1-Par la SAS Le Beau Village

En cas d'annulation d'un séjour locatif ou d'un emplacement par la SAS Le Beau Village, à l'exception des cas listés dans « Assurance Annulation » ou toute autre raison indépendante de la volonté de La SAS Le Beau Village, les sommes versées du séjour effectué seront remboursées au prorata-temporis dans un délai maximum de 3 mois.

14.2-Par le client (non couvert par l'assurance Annulation/Interruption)

Toute annulation de réservation devra être notifiée par écrit en courrier recommandée avec accusé de réception adressé à la SAS Le Beau Village, 1 voie des prés 91700 Villiers sur Orge. La date effective de l'annulation écrite sera la date de réception du courrier recommandée par la SAS Le Beau Village au moins 15 jours avant l'arrivée prévue.

14.2.1-En cas d'annulation de la réservation reçue PLUS DE 30 JOURS avant la date d'arrivée, la SAS Le Beau Village se réserve le droit de facturer une indemnité d'annulation égale à 30 % du montant total de la réservation ainsi que des frais de gestion de dossier.

14.2.2-En cas d'annulation de la réservation reçue 30 JOURS OU MOINS DE 30 JOURS avant la date d'arrivée, les sommes versées par le Client deviendront une indemnité égale de 100 % du montant de la réservation. En cas d'arrivée retardée ou départ anticipé, par rapport aux dates réservées, la totalité du séjour est due par le Client. Il ne pourra prétendre à aucun remboursement pour la part du séjour non effectuée. En cas de non-présentation (no-show), les sommes versées par le Client deviendront une indemnité égale de 100 % du montant de la réservation. La SAS Le Beau Village se réserve le droit de disposer du locatif ou de l'emplacement et de le remettre à la location sans que le client ne puisse prétendre à quelconque indemnité.

15-ASSURANCES ANNULATION : Le Camping Paris Beau Village invite ses clients à souscrire ce type d'assurance en complément de garanties d'assistance médicale indispensables à un voyage afin d'obtenir le remboursement d'une réservation en cas de maladie ou d'hospitalisation, accident grave ou décès, sinistres importants à votre domicile, licenciement ou modification de vos congés du fait de l'employeur, convocation à un examen ou à un tribunal. Le montant est un pourcentage du montant total du séjour. En cas d'annulation ou d'interruption de séjour, vous devez déclarer votre sinistre par internet à : www.declare.fr, e-mail : claims@declare.frou par courrier à : GritchenTolède Associés 27 rue C. Durand18021 BOURGES. En vertu des dispositions de l'Article L121-4 du Code des Assurances, lorsque plusieurs assurances sont contractées sans fraude, chacune d'elle produit ses effets dans la limite des garanties de

chaque contrat, et dans le respect des dispositions de l'Article L121-1 du Code des Assurances. En l'absence de ce type de garantie, Le Camping Paris Beau Village ne rembourse aucune réservation partielle ou totale (voir article 15).

16-MODIFICATIONS : Une demande de modification de SEJOUR par le CLIENT pourra être formulée jusqu'à 14 jours avant l'arrivée. Le client peut demander la modification de son séjour (date et/ou type d'hébergement) sur demande écrite auprès du camping (courrier ou courriel) dans la mesure des disponibilités et possibilités. **Pour garantir une gestion plus efficace et pour mieux servir tous nos clients, toutes les modifications de réservation peuvent être effectuées en une seule fois.** Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante.

16.1-PROLOGATION SE SEJOUR : Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur. A compter du jour de notification, le tarif pour les nuits restant dues, sera calculé sur la base tarifaire de la totalité du séjour final. Cette prolongation est sans obligation de maintien dans le même locatif ou le même emplacement nu et sous réserve de disponibilité de la durée du séjour.

16.2-INTERRUPTION DE SEJOUR : Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et d'interruption de séjour. Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement quelle que soit la raison invoquée.

17-PREAVIS : Pour les séjours de plus de 26 nuits, le client s'engage à prévenir la SAS Le Beau Village de tout départ au moins 30 jours avant de quitter son locatif ou son emplacement nu. Dans le cas contraire la SAS Le Beau Village se réserve le droit de facturer au client la totalité du préavis non effectué. Il est interdit de sous-louer ou de céder une réservation à un tiers sans un accord écrit de la SAS Le Beau Village.

18-ETAT DES LIEUX - DEPOT DE GARANTIE

18.1-Séjours en locatif moins de 26 nuits : Pour les hébergements locatifs, un dépôt de garantie de **200 €** sera demandé en espèces ou par carte bancaire (empreinte CB non encaissée). Pour les réservations avec des animaux, un dépôt de garantie de **400 €** sera requis. Ce dépôt vise à garantir la restitution de l'hébergement en parfait état. Il sera restitué au plus tard 48 heures après votre départ, sauf si l'hébergement n'est pas rendu conforme à l'état des lieux établi le jour de votre arrivée. Nous vous remettons à l'arrivée une fiche de contrôle à renseigner et à retourner à la réception sous 24 heures.

18.2-Séjours en locatif de 26 nuits à 6 mois (uniquement pour les déplacements PRO) Pour les locations, un dépôt de garantie **D'UN MOIS DE LOYER** et un dépôt de garantie de **200 € EN ESPECES OU CARTE BANCAIRE (EMPREINTE CB NON ENCAISSEE)** seront

demandés le jour de l'arrivée en garantie de la restitution de la location en parfait état. Ils seront restitués au plus tard 48 heures après le départ sauf si le Client ne rend pas la location conformément à l'état des lieux le jour de son arrivée. En aucun cas la clé du mobil-home ne pourra être délivrée sans la remise des cautions. Pour les emplacements camping, une caution sera demandée dans le cas de la location d'un équipement.

18.3-Séjours emplacement nu de 26 nuits à 6 mois (uniquement pour les déplacements PRO)

La SAS Le Beau Village loue uniquement des emplacements nus en parfait état et libre de toute occupation. **Un dépôt de garantie D'UN MOIS DE LOYER EN ESPECES OU CARTE BANCAIRE (EMPREINTE CB NON ENCAISSEE)** sera demandé le jour de l'arrivée du client. Il sera restitué au plus tard 48 heures après le départ du client sauf si le client ne restitue pas l'emplacement conformément au jour de son arrivée (espaces verts endommagés, dépôt d'objets, loyer/charges impayés etc...). La SAS Le Beau Village se réserve le droit de retenir ce dépôt de garantie partiel ou total en cas de détérioration de l'emplacement ou en cas de loyers ou charges impayés. Seul l'état des lieux fait par le client avec La SAS Le Beau Village le jour de l'arrivée est réputé contradictoire. La SAS Le Beau Village précise que tous les résidents du locatif sont **solidairement responsables** du règlement des loyers de l'entretient et du respect du règlement de l'emplacement nu ou du locatif réservé. Si le Client ne remet pas l'état des lieux à la réception sous 24hrs il ne pourra plus évoquer une faute quelconque de la SAS Le Beau Village. La SAS Le Beau Village considérera de fait que l'état des lieux est vierge de tout commentaire et les frais de remise en état incomberont en totalité au Client. Le Client reconnaît sans aucune réserve que son dépôt de garantie pourra être utilisé en totalité en cas de vol, de nettoyage, de remise en état, de détérioration, de casse, ou de réfection totale ou partielle de l'hébergement. Une personne du camping effectuera l'état des lieux de sortie en présence du client. Si le client part en dehors des heures d'ouverture de l'accueil, l'état des lieux contradictoire se fera en l'absence du client qui accepte sans réserve que soit débité de son dépôt de garantie les éventuelles dégradations, objet manquant et tous les frais de remise en état. En cas de réservation par un entreprise pour le compte de ses employés la société s'engage de façon irrévocable à prendre en charge, à première demande, les dégradations, pertes d'objets, d'équipements, biens meublés, la dégradation des locaux, perte de clés, l'inoccupation des locaux résultants des dégradations subies sur simple présentation de facture. Le dépôt de garantie pourra être utilisé par la SAS Le Beau Village en paiement de loyers ou charges impayés mais le Client n'est pas autorisé à régler un loyer en utilisant son dépôt de garantie.

18.4-GARAGE MORT : Les clients souhaitant stationner leur caravane en « garage mort » peuvent le faire en fonction des disponibilités du camping et selon le tarif affiché à l'accueil du camping. Le tarif « garage mort » est conditionné aux règles suivantes : **1.** Tarif disponible uniquement les week-ends du vendredi au dimanche inclus. **2.** Tarif non disponible en haute saison (Juin, Juillet, Août, Septembre) **3.** Tarif disponible uniquement pour une période minimale de 7 nuitées consécutives soit 4 nuitées au tarif normal avec 7Kw par jour + 3 nuitées au tarif « garage mort » sans occupant et sans électricité (prise débranchée). Pendant les périodes de « garage mort », toutes les connexions au réseau électrique du camping doivent être débranchées. En cas de consommation électrique pendant une période de « garage mort », l'électricité sera facturée au tarif en vigueur et le tarif normal s'appliquera. Les clients doivent veiller à la sécurité de leurs biens et prendre toutes les mesures nécessaires en cas de coupure d'eau ou d'électricité.

Pendant les périodes de « garage mort », tous les équipements (barbecue, tables, chaises, etc) doivent être soigneusement rangés dans les caravanes ou camping-cars avant de quitter l'emplacement. Les caravanes ou camping-cars doivent être utilisés exclusivement à des fins d'habitation et non comme un atelier, une cuisine ou un espace de stockage.

19-OBLIGATIONS DU CLIENT :

19.1-Location mobile-home : Le client est responsable, en bon père de famille, de la propreté de sa location. En cas de non-respect des règles de sécurité, d'hygiène, d'insalubrité, d'alcoolisme, de trouble à l'ordre public ou à l'occasion d'un incident grave du fait du client pour l'inexécution de ses obligations ou de son comportement inapproprié, la SAS Le Beau Village se réserve le droit de prendre immédiatement et sans délai des mesures conservatoires en excluant le client. Par conséquent La SAS Le Beau Village pourra annuler immédiatement toute réservation en cours et percevoir l'intégralité des séjours restants dû par tous les moyens mis à sa disposition sans que le client ne puisse s'y opposer. La veille du départ, le client s'engage à respecter les consignes suivantes : faire le ménage dans la totalité du locatif, vider et nettoyer les poubelles dégivrer et nettoyer le réfrigérateur, faire la vaisselle (prêt gratuit d'un kit de nettoyage à l'accueil sur simple demande). Dans le cas contraire, La SAS Le Beau Village pourra déduire de sa garantie toutes les sommes nécessaires à la remise en état de sa location. La veille de son départ le client doit prendre rendez-vous à l'accueil pour convenir de l'heure de l'état des lieux de sortie.

19.2-Emplacement nu : La tente, la caravane ou le camping-car et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué

conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant. Le Client est tenu de s'abstenir de toute action pouvant nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations notamment les sanitaires. Il est interdit de jeter les eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux ou les regards routiers. Les Clients doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Les ordures ménagères, les déchets de toute autre nature doivent être déposés dans les conteneurs spécifiques à l'extérieur du camping. Le lavage est strictement interdit sur emplacement et sur l'air de vidange. L'étendage du linge est autorisé exclusivement sur un étendoir à condition d'être discret et de ne pas gêner les voisins. Il ne devra jamais être fait à partir des arbres. Il est interdit de planter des clous, de couper les branches, de faire des plantations et de mettre des palettes sur l'emplacement. Il n'est pas permis de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur. L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son arrivée. La remise en ordre d'un espace de camping conformément à l'origine pourra être totalement facturée à l'utilisateur. Le jour de son départ le client doit libérer son emplacement au plus tard à 12H00. Passé ce délai, une nuit supplémentaire lui sera facturée selon le tarif journalier affiché à l'accueil. Pour les séjours de + de 26 nuits 2 personnes maximum sont autorisées à séjourner par emplacement. En cas de vente de caravane, l'ancien propriétaire est tenu de régler le solde de son séjour avant son départ. La direction n'est pas tenue de proposer un séjour au sein du camping au nouveau propriétaire.

20-PIECES A FOURNIR POUR LA RESERVATION

Carte d'identité ou passeport ou extrait Kbis pour les personnes morales et les auto-entrepreneurs. Pour les séjours de longue durée le client doit fournir une copie de ses 3 derniers bulletins de salaire et son dernier avis d'imposition indiquant qu'il est rattaché à une adresse fiscale.

21-ASSURANCE CAMPING CAR / CARRAVANE / VOITURE REMORQUE / MOTO ETC...

Il appartient au Client de souscrire une assurance en matière de responsabilité civile, dommages en fonction de ses propres besoins. La SAS le Beau Village décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du client. Quelle que soit la durée du séjour l'assurance de la SAS le Beau Village ne prend pas en charge les vols subis dans les véhicules du client ou la disparition d'effets personnels dans les mobil-home et les espaces communs. Sans assurance, tout dommage occasionné par le propriétaire d'une caravane ou d'un véhicule est totalement à sa charge. Le défaut d'assurance pour un

véhicule est un délit au sens de l'article L211-1 du code des assurances. La sanction principale encourue est une amende de 3 750€, qui peut s'accompagner de peines complémentaires en cas de circonstances aggravantes. La SAS Le Beau Village pourra souscrire une assurance à la place du propriétaire (585.00€ ttc/an) si ce dernier ne s'est pas exécuté 30 jours après en avoir été informé oralement ou par écrit. Le client accepte sans réserve que le camping l'autorise à imputer le montant de l'assurance sur ses loyers ou la déduire de son dépôt de garantie. Le client accepte sans réserve que le camping puisse majorer le montant de la prime d'assurance de 10% au titre de dédommagement pour avoir entrepris les démarches à sa place. La SAS Le Beau Village peut décider d'enregistrer dans sa base de données les Clients ayant un comportement agressif ou ne respectant pas le règlement du camping.

22-BUREAU ACCUEIL – BADGE – CODE BARRIERE
Basse saison : 08 jan au 31 mai et du 01 oct au 22 dec)

Moyenne saison : 23 dec au 07 jan/ 01 juin au 11 juil et du 01 sept au 30 sept : l'accueil est ouvert du lundi au samedi (FERME LES DIMANCHES) de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00. Toutes les arrivées les dimanches se font uniquement sur RDV. Si vous arrivez dimanche, la réception vous contactera la veille de votre arrivée par courriel ou SMS et vous indiquera les informations pour faciliter votre arrivée au camping. **En haute saison (12/07 – 31/08)** : l'accueil est ouvert du lundi au dimanche 9h00 à 20h00. Toutes les arrivées en dehors des heures indiquées ci-dessus seront accueillies dès l'ouverture de la réception. Lors de votre arrivée, vous devez franchir les barrières automatiques fonctionnant au moyen d'un badge ou d'un code d'accès strictement personnel. Ce badge ou code est programmé pour la durée de votre séjour. En cas de prolongation de celui-ci, il est impératif d'en avertir la réception pour programmer un nouveau code. Le client devra prévenir l'établissement 48 heures à l'avance en cas d'arrivée tardive (entre 19 et 20 heures). Tout badge perdu sera facturé 20€.

23-INTERNET –Wifi : La connexion Internet est réservée à une utilisation personnelle dans le respect de la législation en vigueur. Le client est responsable de la bonne utilisation du service et s'engage à garantir la SAS le Beau Village contre toute action ou recours intenté par un tiers. La connexion Internet est réservée aux personnes physiques majeures. La SAS Le Beau Village décline toute responsabilité en cas de non-fonctionnement ou d'incompatibilité avec le matériel du client.

24-SERVICE TECHNIQUE : En cas de problème technique le client devra impérativement contacter l'accueil pendant les heures d'ouverture pour l'informer du problème constaté. Les réparations seront effectuées le plus rapidement possible selon un planning définit par le responsable du camping. Le

service technique est fermé le dimanche. **En cas de problème technique dangereux, le Client devra prévenir de toute urgence soit l'accueil pendant les heures d'ouverture ou appeler le n° d'urgence.** Dans le cas où le Client dérangerait le responsable technique ou le gardien pour un problème non dangereux ou dont il est à l'origine, la SAS Le Beau Village se réserve le droit de facturer un forfait de 80€ ttc par intervention.

25-VISITEURS OCCASIONNELS : Toute personne ne figurant pas sur le contrat de séjour est considérée comme visiteur. Les visiteurs sont admissibles à la seule responsabilité des résidents qui les reçoivent. Par mesure de sécurité, TOUT VISITEUR OCCASIONNEL DOIT IMPERATIVEMENT SE DECLARER A L'ACCUEIL PENDANT LES HORAIRES D'OUVERTURE AVANT D'ETRE AUTORISE A PENETREER DANS L'ENCEINTE DU CAMPING. Si les visiteurs sont admis dans le terrain de camping, le campeur doit s'acquiescer d'une redevance dans la mesure où le visiteur accède aux prestations et aux installations du terrain. Cette redevance fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping. Les voitures et les animaux des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping.

26-ANIMAL : Le Camping Paris Beau Village peut autoriser la détention d'un animal dans un locatif ou sur un emplacement dans la mesure où elle concerne un animal familier et à condition que ledit animal ne cause aucun dégât. Le Client devra toutefois veiller à ce que la présence de son animal n'empêche pas ses voisins à jouir sereinement du leur parcelle ou location. Les chiens considérés comme dangereux sont interdits sur le Camping (établissement recevant du public). Ces chiens sont les chiens de race Staffordshire, American Staffordshire terrier, Mastiffs, Tosa, Rottweiler etc. Si le Client détient un chien qui rentre dans cette catégorie, le Camping Paris Beau Village est en droit de refuser de louer un emplacement ou un locatif. Les animaux ne sont pas admis dans les locatifs et séjours de plus de 26 nuits. Les animaux sont admis pour les séjours de moins de 26 nuits à condition d'avoir un carnet de vaccination à jour (1 animal maximum par emplacement) + caution du 400 €. **IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE NOURRIR LES ANIMAUX SAUVAGES OU ERRANTS DANS L'ENCEINTE DU CAMPING.**

27-REGLES A RESPECTER DANS LES LOCALITFS :

- Il est interdit de boucher les aérations des locations pour votre sécurité.
- Il est interdit de jeter des lingettes dans les toilettes.
- Il est interdit de démonter les détecteurs de fumée dans les locations, en cas d'anomalie, merci de nous le signaler immédiatement et sans délais.

- Il est interdit de couvrir les radiateurs électriques ou d'y faire sécher des vêtements.
- Afin d'économiser de l'énergie, il est de la responsabilité du client d'éteindre les lumières, le système de climatisation ou le chauffage avant de quitter son mobil-home.

-L'utilisation de barbecue au gaz ou au bois est strictement interdite pendant les périodes de sécheresse (cf dates arrêtées préfectoral de sécheresse).

- Il est interdit de fixer sur les murs des adhésifs, posters, autocollants, cadres, ...

- En cas d'anomalies concernant le chauffage ou les bouteilles de gaz, merci de le signaler immédiatement à l'accueil et de NE PAS Y TOUCHER.

- **Nos locations sont non-fumeurs.** Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur de tous les locatifs.

28-EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR : Le fait de séjourner sur le terrain du camping implique l'acceptation des dispositions du règlement intérieur et l'engagement de s'y conformer. Le règlement intérieur est affiché à l'accueil (format numérique sur TV) et sur les tableaux d'affichage en extérieur. Les résidents sont tenus d'en prendre connaissance et de le respecter. Il est possible, sur simple demande, d'en obtenir une copie à l'accueil.

-La circulation de tous les types de véhicules motorisés est strictement interdite dans l'enceinte du camping de 22h00 à 6h30.
- Après 22h00 ou si votre départ est prévu avant 6h30, vous devez garer votre véhicule sur le parking à l'extérieur de camping. Les clients sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur véhicule et matériel, le camping décline toute responsabilité en cas de dommage, casse ou vol.

- Le stationnement est réservé à 1 seul véhicule par emplacement de type voiture particulière ou petite fourgonnette, LES CAMIONS + 5m DOIVENT ETRE GARES A L'EXTERIEUR DU CAMPING EN RAISON DES REGLES DE SECURITE ET D'EVACUATION. Le stationnement est interdit sur les emplacements voisins, même vides et sur les routes et voies d'accès. La vitesse est limitée à 10km/heure sur l'ensemble du site.

- RECHARGE DES VEHICULES

ELECTRIQUES INTERDIT Le rechargement d'une voiture électrique ou hybride **sur l'emplacement ou le mobile-home est strictement interdit** pour des raisons de sécurité, en raison d'un ampérage insuffisant. En cas de non-respect, les frais des dégradations constatées et des remises en état seront à la charge de l'usager.

- Par mesure de sécurité les tentes supplémentaires sur les emplacements ou à côté des mobiles homes ne sont pas autorisées sauf accord écrit de la direction du camping.

- Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le camping doit, au préalable se présenter à l'accueil pendant les heures d'ouverture, régler son séjour avec sa pièce d'identité et remplir les formalités de police exigées par la loi.

- Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents. Il est formellement interdit de jouer aux abords de

la rivière. En cas d'accident, le camping se dégage de toute responsabilité.

- Les appareils de radio, de télévision ne doivent en aucun cas déranger les voisins.
- Les soirées privées et manifestation festive ne sont pas tolérées dans le camping. Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

- En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur, et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier immédiatement le séjour. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre pour exclure le Client.

- LA DETENTION ET LA CONSOMMATION DE SUBSTANCE ILLICITES AINSI QUE LA CONSOMMATION EXCESSIVE D'ALCOOL EST FORMELLEMENT INTERDITE SOUS PEINE D'EXPULSION DEFINITIVE.

- Incendie : Il est strictement interdit de jeter les mégots de cigarettes par terre, des cendriers sont prévus à cet effet. Il est interdit de démonter les détecteurs de fumée dans les locations, en cas d'anomalie, merci de nous le signaler immédiatement et sans délais.

Les barbecues sont autorisés sur l'emplacement. Cependant ils sont strictement interdits pendant les périodes de sécheresse (cf dates arrêtées préfectoral de sécheresse), en vue de préserver notre environnement naturel et de garantir la sécurité de tous nos campeurs, nous vous prions de respecter scrupuleusement les consignes suivantes concernant l'utilisation des barbecues : **1.** Maintenez une distance sécuritaire par rapport aux tentes, aux véhicules et aux arbres. **2.** Ne laissez jamais un barbecue sans surveillance pendant son fonctionnement. **3.** Éteignez correctement le barbecue après usage en utilisant les dispositifs appropriés.

- Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur qui est affiché dans le camping ou disponible à l'accueil.

29-INFORMATIONS IMPORTANTES : La direction du Camping Paris Beau Village met à la disposition du locataire un logement en parfait état. Pour des raisons de SECURITE, le locataire doit signaler immédiatement à la réception toute anomalie de fonctionnement pouvant entraîner des dommages ou une détérioration du logement. Il est INTERDIT de manipuler ou de changer les réglages du système de chauffage gaz ou de déconnecter les piles des détecteurs de fumée. En cas de dommages le locataire reconnaît qu'il engage sa responsabilité et qu'il en assurera toutes les conséquences. A condition d'en avoir au préalable informé le client, la direction du camping Paris beau village se réserve le droit de vérifier que le logement loué est entretenu « en bon père de famille ». Il se réserve

également la possibilité de vérifier, à titre préventif, que les locataires et leur locations ont une sécurité (vérification hebdomadaire des bouteilles de gaz, vérification des lyses de gaz, vérification annuelle des chaudières, vérification des circuits électrique, vérification des détecteurs de fumée et relevé mensuel des compteurs, vérification des écoulements d'eau sanitaire, vérification du bon fonctionnement des traceurs).

30-DEGRADATIONS : En cas de dégradation constatée, la SAS Le Beau Village se réserve le droit de faire intervenir son équipe d'entretien et d'appliquer les forfaits suivants :

-interdiction de fumer non respectée

+nettoyage/désinfection complet du locatif : **190€**

-Mobil-home mal nettoyé/sale, nettoyage complet de la location : **290€ HT.**

-Réparation de dégâts = prix du matériel endommagé + **49 €HT/heure de main d'œuvre.**
-Dégradation parcelle ou pelouses/installation des palettes/espace vert) = **120€ HT**

Chaque intervention des services entretien fait l'objet d'une facturation immédiate et d'une déduction de la totalité des frais engagés du dépôt de garantie du locataire. La SAS Le Beau Village se réserve le droit de percevoir après le départ du client toute indemnité concernant les dégradations listées ci-dessus.

31-SECURITE : Le camping étant placé sous vidéosurveillance, la direction décline toute responsabilité en cas de vol. La direction est seulement responsable des objets déposés au bureau d'accueil.

32-INFORMATIQUE ET LIBERTES – DROIT IMAGE - OPPOSITION AU DEMARCHAGE TELEPHONIQUE

Les informations recueillies lors de votre location font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'usage administratif et commercial et à l'amélioration de nos services. Vos données personnelles pourront être transmises avec votre accord à nos partenaires commerciaux. La durée de conservation de vos données est 3 ans. Lors de votre séjour, vous êtes susceptibles d'être pris en photo ou filmé pour la réalisation de nos plaquettes publicitaires, sauf si vous signalez, par écrit, dès votre arrivée à la réception votre opposition. La SAS Le Beau Village met en œuvre tous les moyens pour assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles dans le respect du Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016. Conformément à la Loi "Informatique et Libertés" n°78-17 du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant, qu'il peut exercer auprès de la SAS Le Beau Village en envoyant un courriel à contact@campingaparis.com et en justifiant de son identité. Le Client peut introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous avez la possibilité de vous opposer à l'utilisation de vos coordonnées,

celle de votre conjoint ou de vos enfants en vous inscrivant à BLOCTEL. Ce service permet d'inscrire vos numéros pour ne pas être démarché commercialement. Vous trouverez plus d'informations détaillées sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/bloctel-liste-opposition-demarchage-telephonique>

33-RECLAMATIONS : Pour être réputée valable, toute réclamation est à adresser exclusivement par courrier recommandé avec accusé de réception à l'attention de Monsieur le directeur – Camping Paris Beau Village, 1 voie des prés 91700 Villiers sur Orge.

34-ATTRIBUTION DE COMPETENCE : En cas de litige, différend, contestation découlant de et/ou lié(e) au contrat, au règlement intérieur ou aux conditions générales de vente, y compris les questions portant sur son existence, son exécution, son interprétation, sa validité ou son annulation, la résiliation ou la nullité de celui-ci, est soumise à toute juridiction compétente du lieu de domicile de la défense (compétence territoriale) au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

35-LANGUE DU CONTRAT : Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

36-LITIGE : Le client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation dans le cadre de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait au Camping Paris beau Village. Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont :

Internet : www.medicys.fr

Mail : contact@medicys.fr

Adresse : 73, boulevard de Clichy 75009 PARIS

Téléphone : 01 49 70 15 93